



Interreg



Cofinancé par
l'Union Européenne

France – Suisse



COMITE DE SUIVI

Procès-verbal

CONSULTATION ECRITE

DU 17 AU 31 MAI 2023

En concertation avec la Coordination régionale Interreg (CRI) une consultation écrite du Comité de suivi a été organisée par l'Autorité de gestion le 17 mai 2023 afin de valider dans un délai de deux semaines :

- Une proposition d'amendement du règlement intérieur du Comité de suivi du programme Interreg France-Suisse visant à permettre au dit Comité, à titre exceptionnel, de procéder à l'examen d'un dossier, par l'intermédiaire d'une consultation écrite de 48 heures.

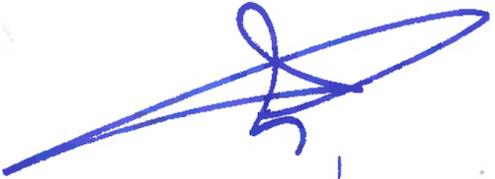
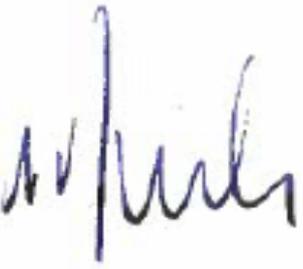
Pour la France :

- Le Département du Jura
 - Par l'intermédiaire de sa représentante, le Département du Jura valide la proposition de modification du règlement intérieur ;
- La Région Auvergne-Rhône-Alpes
 - La représentante de la Région AuRA exprime la satisfaction de sa collectivité sur la limitation du recours à cette procédure à des situations d'exception et de maintenir le temps de deux semaines comme la norme. Eu égard à cette précision, la Région valide la proposition de modification ;
- La Région Bourgogne-Franche-Comté
 - Le Conseil régional BFC s'exprime en faveur de cette modification ;
- Le Secrétariat Général pour les Affaires Régionales Auvergne-Rhône-Alpes
 - Le SGAR propose une rédaction alternative qui n'est pas retenue.

Pour la Suisse :

- La République et Canton de Genève
 - Le Canton de Genève accepte la modification du règlement intérieur en l'état.

Sans réponse des autres partenaires du programme leur avis est considéré comme favorable.

<p>Monsieur Patrick MOLINOZ</p> <p>Vice-Président Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté Autorité de gestion</p> 	<p>Monsieur Frédéric BORLOZ</p> <p>Conseiller d'Etat Canton de Vaud Président de la CRI</p> 
--	---